

Installation et transmission des ateliers volailles de chair

Elodie Dezat, Chambre d'agriculture de Bretagne

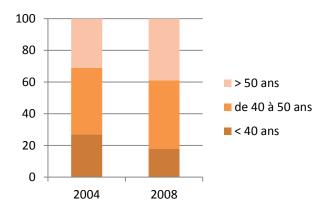
L'installation et la transmission des ateliers est une préoccupation majeure pour les filières volailles de chair : en effet, la pyramide des âges n'est pas favorable à la dynamique de reconquête du marché intérieur et de maintien de la production que souhaitent les groupes producteurs de volailles. Cette étude dresse l'état des lieux de l'installation et de la transmission des ateliers avicoles. Elle identifie également des premiers freins et pistes d'action.

1. Contexte

La problématique de l'installation et de la transmission des exploitations avicoles a été peu étudiée par le passé. Pourtant l'évolution de la pyramide des âges est source d'inquiétudes dans la filière, où de grands groupes souhaitent reconquérir le marché intérieur ... ce qui ne se fera pas sans aviculteurs.

Ainsi en 2008, 40% des aviculteurs étaient âgés de plus de 50 ans et moins de 20% avaient moins de 40 ans. Un écart générationnel qui ne cesse de se creuser au fil des ans.

Figure 1 : Evolution de l'âge des aviculteurs (enquête aviculture 2008 - Agreste -DRAAF Bretagne)



Une étude prospective menée en 2007 par la chambre d'agriculture de Bretagne montrait entre 2004 et 2007 un bilan démographique négatif entre installations et cessations de l'ordre de 110 chefs d'exploitations par an en région Bretagne.

La conséquence de cette évolution est une baisse du nombre d'exploitations et de surface de bâtiments : entre 2000 et 2008 l'aviculture bretonne a perdu 38% des exploitations, et 32% de la surface de bâtiments. La moindre diminution de la surface par rapport au nombre

d'exploitations, est liée à l'agrandissement observé dans certains ateliers avicoles.

Pour apporter des premiers éléments à la réflexion, cette étude propose de dresser un état des lieux de l'installation et la transmission et d'identifier des facteurs de réussite à l'installation et favorisant la transmission.

2. La transmission

2.1. Etat des lieux

Le dernier recensement agricole de 2010 nous apporte des éléments sur la problématique de la succession dans les exploitations agricoles bretonnes.

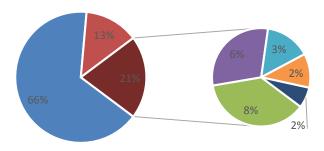
En 2010, 49% des exploitations avicoles étaient concernées par la succession, ce qui se situe dans la moyenne de l'ensemble des exploitations (48%). Ceci représentait un peu plus de 1 500 élevages pour lesquels au moins un des exploitants allait être concerné par un départ en retraite. Pour ces exploitations, il était demandé si l'avenir était connu (disparition, succession assurée...).

Les exploitants déclarant que leur exploitation allait disparaître étaient plus nombreux en aviculture que dans les autres productions (12,8% contre 8,9% en moyenne). Les exploitants n'ayant pas de succession connue étaient là encore plus nombreux en aviculture avec 63,2% contre 56,7% en moyenne. Au final, la succession n'était assurée que dans un cas sur cinq en aviculture contre un cas sur trois en moyenne ce qui est préoccupant.

Lorsque la reprise est connue, elle se fait dans plus de 80% des cas par un membre de la famille et dans un peu moins de 20% par un repreneur hors cadre familial. En production porcine, cette part de repreneur hors cadre est de près de 40%. En production bovine, dans 30% des cas c'est un coexploitant qui reprendra l'exploitation (**Figure 2**).



Figure 2 : Avenir des exploitations avicoles en 2008 (recensement agricole 2010)



- Successeur non connu
- Pas de successeur (l'exploitation va disparaître)
- Membre de la famille qui travaille dans une exp. agricole
- Membre de la famille, ne travaille pas dans une exp. agricole
- Membre de la famille qui dirige une autre exp. agricole
- Autre successeur qui dirige une autre exploitation agricole
- Autre successeur qui travaille dans une exp. agricole

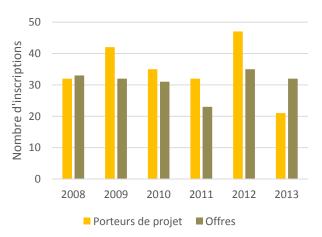
C'est donc une double peine pour les exploitations avicoles : on observe plus de disparition d'ateliers et moins de successions garanties.

2.2. Retours d'expériences du répertoire départ installation

Le RDI (Répertoire Départ Installation) est géré par des conseillers des chambres d'agriculture. Son objectif est de favoriser la transmission des exploitations agricoles en rapprochant des porteurs de projet souhaitant s'installer et des exploitants en recherche d'un repreneur ou d'un associé.

Lorsque les cédants s'inscrivent, c'est le plus souvent parce qu'ils n'ont pas de repreneur connu dans leurs réseaux proches (famille, groupement...) ; ce sont donc souvent des exploitations qui ont déjà plus de difficultés à être reprises.

Figure 3 : Offres et demandes en exploitations avicoles spécialisées (source : Répertoire Départ Installation)



Entre 2008 et 2013, les RDI bretons ont enregistré chaque année en moyenne 31 offres d'exploitations spécialisées en aviculture à vendre contre 35 porteurs de projet intéressés par l'aviculture. Un premier constat : il y a donc bien des candidats à l'installation en aviculture... mais ils ne représentent que 6% du total des candidats inscrits.

2.2.1. Des raisons variées poussent à la transmission

La cession des ateliers avicoles intervient dans plusieurs cas de figure. Dans la majorité des cas il s'agit d'un départ en retraite voire d'une cession des seuls poulaillers lors du départ d'un associé ou d'une association de plusieurs exploitations.

Des départs précoces sont également observés, mais avec une fréquence variable selon les territoires. Dans certaines zones, de nombreux exploitants se découragent même lorsque les résultats technico-économiques sont bons. Cela survient souvent lorsque le poulailler est amorti et qu'une partie de la carrière agricole a été faite avec ce bâtiment. La nécessité de refaire des investissements (bétonnage du sol par exemple) peut également être un déclencheur pour l'arrêt.

Dans d'autres territoires, les départs précoces ne sont pas plus élevés que dans les autres productions : on observerait plus de démotivation chez des éleveurs de lait ou de porc qui, en plus de difficultés économiques, ont beaucoup plus d'astreintes.

Les cédants ont généralement « peu d'illusions » quant à une reprise de l'atelier et les structures de petite taille ont souvent prévu une seconde utilisation aux poulaillers (stockage, logement d'autres animaux, usage non agricole...).

2.2.2. Une inadéquation des profils de candidats

Là encore, le territoire peut jouer sur le profil des candidats qui s'inscrivent au RDI et disent être intéressés par l'aviculture.

Nous notons beaucoup de reconversions professionnelles. Ces candidats recherchent une production peu contraignante et/ou des ateliers produisant des volailles de qualité ou en vente directe. Ce n'est d'ailleurs pas une spécificité avicole : de nombreux porteurs de projets non issus du milieu agricole souhaitent s'installer en production « de qualité » ou en circuits-courts. Dans l'esprit des candidats, une démarche qualité est synonyme de prix plus rémunérateur, d'autant plus que l'aviculture conventionnelle et les productions « hors-sol » en général ont mauvaise presse.

Il reste malgré tout encore beaucoup de reprises dans le cadre familial. Dans ce cas l'aviculture peut intéresser le candidat si le débouché est garanti et le temps de travail pas trop important.



Une différence de taille par rapport à d'autres productions est le faible salariat en aviculture qui diminue d'autant les candidats potentiels.

2.2.3. Une transmission plus difficile en aviculture ... alors qu'il y a des atouts

La transmission en aviculture est considérée comme plus difficile en comparaison avec les autres productions, d'abord par **méconnaissance** des productions avicoles. Cette production est très rarement évoquée dans les programmes scolaires agricoles, ce qui n'incite pas les jeunes à s'y intéresser. Un autre aspect qui pénalise d'autant plus l'aviculture, est le faible développement du salariat. Ainsi, la production porcine peut sembler un peu plus attractive, car des porchers peuvent se porter acquéreur, le principal frein étant le plus souvent le prix de reprise.

La conjoncture, et la couverture médiatique qui en est faite, effraie également les candidats. Dans certains territoires, les évènements survenus dans la filière avicole depuis 2013 ont entrainé une vraie cassure dans l'intérêt des candidats due à la fois à une baisse de la motivation des porteurs de projet, mais aussi à une certaine frilosité des banques susceptibles de financer les installations.

Ainsi, dans le cas d'exploitations multi productions, l'attrait se fait souvent pour l'atelier autre que la volaille.

Ce désintéressement pour l'aviculture est étonnant car les risques financiers sont moins importants que dans d'autres filières, surtout lors de la reprise de bâtiments d'occasion.

Ces difficultés sont accrues pour les productions encore moins connues comme les volailles reproductrices ou le canard de chair, qui de plus peuvent demander plus de travail que la volaille de chair.

2.2.4. Une structure des ateliers plus ou moins attrayante

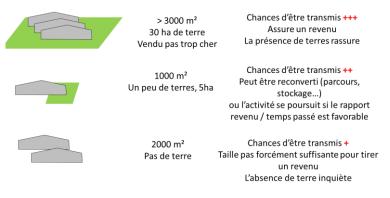
De prime abord, des poulaillers sans terres font peur aux candidats, alors que des solutions de normalisation des déjections existent. La présence de foncier peut faire la différence dans l'attrait de l'offre d'exploitation à reprendre et permet d'accrocher plus de candidats.

aGRICULTURES &TERRITOIRES La transmission d'un seul poulailler peut se faire facilement si la production ne demande pas trop de travail, ou bien dans l'optique d'une reconversion : s'il y a au moins 5 ha accolés au bâtiment, il pourra trouver un débouché dans une autre production, fermière par exemple.

La transmission peut être plus difficile dans le cas d'ateliers à taille moyenne, pas toujours suffisante pour retirer un revenu ou embaucher un salarié. Une surface de 2 000 m² sans terres par exemple ne permet pas de dégager un revenu et il est difficile de trouver des candidats.

Enfin, le montant de la reprise joue bien évidemment un rôle clé dans la décision, avec un seuil d'acceptation autour de 50 000 € par poulailler.

Exemples de structures et facilité de transmission

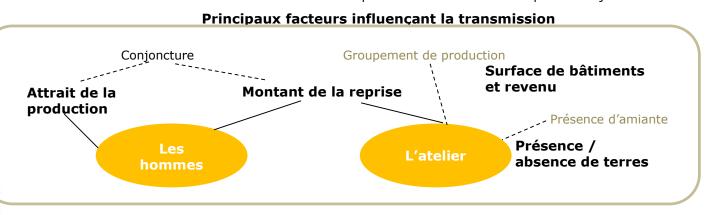


2.2.5. Avant tout une histoire d'hommes

Il faut garder à l'esprit qu'en dehors des généralités citées précédemment, la transmission est avant tout une histoire d'Hommes et de motivation des parties prenantes. L'anticipation de la cessation d'activité est l'un des premiers paramètres.

Tout dépend aussi de la négociation entre le cédant et le potentiel repreneur, des efforts que les deux parties sont prêtes à faire en fonction des travaux et mises aux normes à prévoir.

Une des difficultés est également qu'il n'y a le plus souvent pas d'estimation technique des bâtiments, ce qui rejoint ce qui a déjà été observé en production porcine (Grannec et al, 2012). Il faut également noter que le groupement auquel appartient le cédant peut avoir une incidence de part sa volonté ou non de reprendre le jeune.



3. L'installation

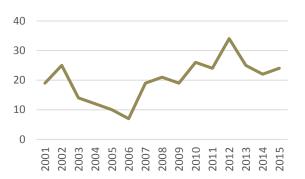
3.1. Les installations aidées : état des lieux

3.1.1. Toutes volailles

La difficulté du traitement des données liées à l'installation vient de la classification des exploitations : en ne traitant que les élevages spécialisés en aviculture, on met de côté les ateliers avicoles complémentaires. Entre 2009 et 2013, seules 30% étaient spécialisés. Dans la majorité des cas, l'exploitation comportait également un atelier bovin (53%).

Nous nous intéresserons par la suite aux ateliers spécialisés, notamment pour faciliter l'analyse des coûts.

Figure 4: Nombre d'installations avicoles



Toutes productions de volailles confondues, 301 jeunes se sont installés en aviculture avec les aides entre 2001 et 2015. L'attrait de la production semble intimement liée à la conjoncture, avec un fort ralentissement dans les années 2000. Sur ces 301 exploitations, 29 étaient concernées par une commercialisation de tout ou partie de la production en vente directe, soit un peu moins de 10% du total. La transformation concerne 5 élevages et 25 ont mis en place un atelier en production biologique. A peine 3% ont mis en place un atelier de transformation. Près de 9% des exploitations ont mis en place un atelier en agriculture biologique.

3.1.1. Zoom sur les volailles de chair en filières organisées

Nous nous intéressons maintenant aux jeunes installés en **volailles de chair**. Entre 2009 et 2015, 80 ateliers repris comportaient une production en volailles de chair (hors vente directe).

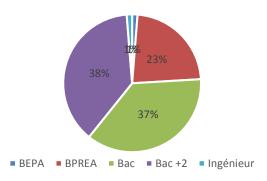
• Profil des jeunes installés

Dans plus des trois quarts des cas, ce sont des hommes qui se sont installés et 64% des jeunes sont issus du milieu agricole.

Le **niveau d'études** des jeunes est variable : dans 38% des cas ils ont un niveau bac+2, dans 37% des cas un niveau bac et enfin dans 23% des

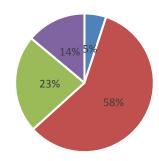
cas un niveau BPREA. Les deux cas restants un niveau BEPA ou ingénieur.

Figure 5 : Niveau d'étude des jeunes installés en volailles de chair



En plus du niveau de formation, nous connaissons le **dernier emploi** occupé avant l'installation. Dans 58% des cas l'installation concerne un ancien salarié agricole ou dans le para-agricole. Dans 23% des cas, il s'agit d'un emploi non agricole. Les cas restants concernent des emplois agricoles non salariés (conjoint, aide familiale...) ou des personnes sans emplois (suite à une formation, ou demandeurs d'emplois par exemple).

Figure 6 : Dernier emploi occupé des jeunes installés en volailles de chair



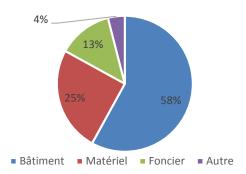
- Non salarié Agricole
- Salarié agricole ou para-agricole
- Emploi non agricole
- Sans emploi (formation, demandeur d'emploi)

La **surface** médiane de l'atelier lors de l'installation est de $2\,550\,\mathrm{m}^2$ et peut atteindre jusqu'à $10\,000\,\mathrm{m}^2$. Pour comparaison, la surface moyenne des exploitations en volailles de chair en claustration lors du dernier recensement agricole était de $1600\,\mathrm{m}^2$.

Le coût moyen de l'installation ramenée au mètre carré est de 176 €/m². La part « bâtiment et investissements matériels » compte pour plus des trois quarts avec 114 €/m². En moyenne la reprise compte pour 39% dans le coût de l'installation contre 61% d'investissements.

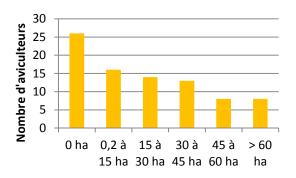


Figure 7 : Répartition du coût de l'installation



La SAU moyenne est de 23,7 ha mais elle varie de 0 à près de 200 ha. Dans cet échantillon, 31% des installations se font sans foncier attenant et seules 9% des exploitations ont une surface supérieure à 60 ha.

Figure 8 : Répartition de la SAU des exploitations



3.2. Enquête auprès des jeunes installés

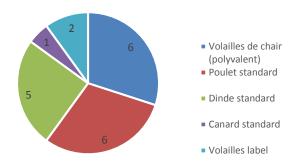
3.2.1. Enquête réalisée

Une enquête a été proposée aux jeunes installés récemment en production de volailles de chair. Au final ce sont 21 aviculteurs qui ont accepté de répondre, dont un producteur de volailles reproductrices dont les réponses ne seront pas inclues par la suite. Les élevages sont répartis sur l'ensemble du territoire breton et sont représentatifs des départements producteurs et des espèces produites.

Tableau1. Répartition géographique des enquêtes

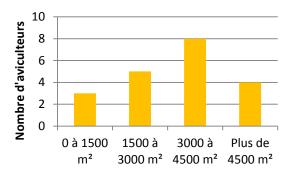
Département	Nombre d'enquêtes
Côtes d'Armor	5
Finistère	4
Ille-et-Vilaine	3
Morbihan	8

Figure 9 : Type de volailles produites (en nombre d'installations)



Les exploitations sont plutôt de grande dimension avec une médiane à 3 100m², ce qui est un peu plus élevé que la moyenne de l'échantillon global présenté précédemment. On observe par ailleurs une part importante d'exploitations de grande dimension.

Figure 10 : Taille des ateliers avicoles



3.2.1. Le déroulement de l'installation

Les jeunes installés ont une **expérience avicole** dans 60% des cas, ce qui démontre un attrait de cette production pour des publics non avicoles.

Les aviculteurs trouvent globalement que les **risques** ont été suffisamment pris en compte lors de l'installation. Lorsque l'on distingue le type de risque, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- Les risques de production (techniques), financiers et humains ont bien été pris en compte (19 réponses sur 20);
- Les risques « externes » ont été pris suffisamment en compte dans 16 cas sur 20. Les difficultés rencontrées portent sur une mauvaise visibilité de l'évolution des contrats et de la réglementation environnementale.

Suite à l'installation, des **modifications** sur l'atelier avicole ont été réalisées dans 90% des cas. Il s'agit le plus souvent de rénovations (75% des ateliers repris).



Elles concernent aussi bien des rénovations pour améliorer les conditions d'ambiance et l'efficacité énergétique, que des travaux concernant le matériel intérieur ou des silos. Chez quatre éleveurs les sols ont été bétonnés.

Les deux exploitations en production de volailles label sont des créations d'atelier (800 et 1 600 m²) ; deux élevages de volailles standard ont connu un agrandissement lors de l'installation (1 500 et 1 800 m²).

Nous notons une certaine stabilité au niveau du type de volailles produites ; un atelier est passé d'une production de poulet à une production de dinde tandis qu'une autre spécialisée en dindes dorénavant sur la polyvalence des productions. Enfin, dans quatre exploitations l'installation a entraîné un changement de partenaire économique pour la production de volailles.

3.2.2. Les difficultés rencontrées lors de l'installation

Dans neuf cas sur vingt, aucune difficulté n'a été rencontrée lors du processus d'installation.

Les démarches

Les principales difficultés soulignées portent sur les démarches à accomplir et la lourdeur administrative. Les démarches, qui concernent aussi bien le parcours à l'installation que la demande d'autorisation d'exploiter, sont souvent vécues comme longues et fastidieuses. Cela demande de bien connaître les étapes et délais des différentes démarches.

Le financement

période considérée, l'accord financement n'a été une difficulté que pour un seul éleveur. Cela dépend bien entendu de la taille de l'élevage et le prix de vente de l'atelier. Il est à noter que les projets ne contenaient que peu de bâtiments neufs, ce qui aurait pu être un frein supplémentaire.

Difficultés relationnelles

Deux aviculteurs ont rencontré des difficultés avec des cédants ayant fait avorter un premier projet d'installation. La transmission reste avant tout une histoire d'Hommes!

3.2.3. Les difficultés rencontrées après l'installation

La moitié des éleveurs soulignent des difficultés suite à leur installation.

Difficultés économiques

Les premières difficultés rencontrées sont d'ordre économique suite à des dépôts de bilan, des revalorisations de contrats ou une augmentation des charges.

La réalisation et le chiffrage des travaux

D'autres difficultés ont concerné la réalisation de travaux à différents niveaux : le plan de développement de l'exploitation, qui formalise notamment le financement du projet, bride les investissements alors que les filières évoluent rapidement et que des travaux étaient indispensables pour répondre à la demande des marchés. Les éleveurs ont aussi fait part de difficultés à affronter la réalisation de travaux importants dans un laps de temps court, et enfin une mauvaise évaluation du coût des travaux et un manque de financement pour les terminer.

Divers

Deux éleveurs notent également des difficultés techniques, liées à des problèmes sanitaires ou de qualité des intrants. Enfin deux autres éleveurs notent des difficultés physiques et du stress pour tenir le rythme au début de l'installation et une réelle difficulté à se faire remplacer.

3.2.4. Des facteurs facilitants

A l'inverse dans les facteurs facilitants, la présence du cédant est une aide précieuse, que l'installation se fasse dans le cadre familial ou non. Le lien avec le technicien et sa fréquence de passage sont également une clé pour une installation réussie.

3.2.5. L'image du métier

Sur les vingt éleveurs, dix-neuf ont une bonne image ou une très bonne image de leur métier. L'éleveur qui n'est pas d'accord pointe du doigt un manque de professionnalisme et de R&D dans la filière avicole.

A la guestion : l'aviculture est-elle une activité rémunératrice, les avis sont plus mitigés. Douze éleveurs sont d'accord tandis que 8 ne le sont pas du tout. Les aviculteurs soulignent la difficulté de rembourser les annuités d'un bâtiment neuf au vu des contrats et de l'évolution des coûts de construction. La rentabilité ne serait ainsi au rendez-vous qu'une fois le bâtiment amorti, ce qui expliquerait en partie le manque d'attrait de la production.

Les trois quarts des aviculteurs enquêtés estiment que l'aviculture permet de dégager du **temps libre**. Ceci est possible sous réserve d'une bonne organisation, mais il faut malgré tout rester à proximité de l'élevage et être disponible rapidement. Cela dépend aussi du type de production, avec des durées d'élevage et une rotation plus ou moins importantes.

La production de volailles de chair est considérée comme une activité stressante voire très stressante dans la grande majorité des cas. Ce constat est partagé quelle que soit la production, y compris par les éleveurs en label rouge. Les facteurs de stress sont à la fois techniques, mais aussi liés à la conjoncture économique et aux relations avec les partenaires (organisations de production, abattoirs).

La très grande majorité des aviculteurs **ne se** sentent pas seuls dans leur métier au sens large (responsabilités professionnelles par exemple). Les éleveurs se sentant les plus isolés sont situés dans des zones moins denses en

élevage ou sont installés dans des productions plus confidentielles.

Au final, la majorité des jeunes aviculteurs sont confiants dans l'avenir.

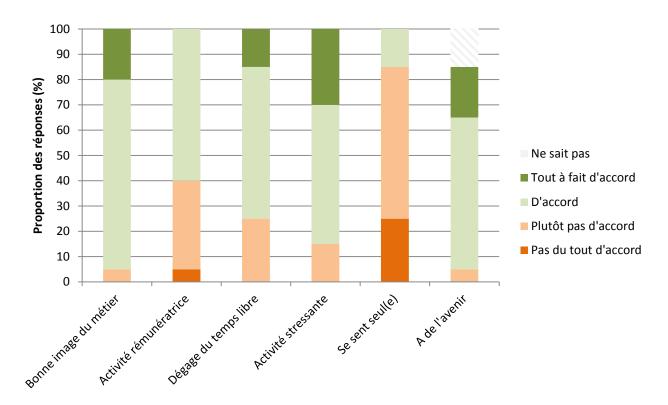


Figure 11 : Image du métier auprès des jeunes aviculteurs

4. Les pistes de travail

Une première piste consiste à améliorer l'attractivité du métier d'aviculteur, dans un premier temps en faisant découvrir cette production. Cela peut passer par de l'animation auprès des lycées agricoles, mais aussi par une présentation de l'aviculture aux porteurs de projets qui ne pensent pas à cette production.

Il faudrait ensuite renforcer **l'attractivité des ateliers**, en recensant sur un même secteur les poulaillers à céder ce qui permettrait d'assoir la solidité financière des projets et présenter des structures économiquement viables.

Les enquêtes auprès des jeunes installés montrent pour certains des **difficultés lors du processus d'installation**. Puisqu'il ne semble pas que l'on se dirige vers une simplification des démarches, la facilitation de l'installation passerait alors par une meilleure explication pour certains des calendriers et des démarches à accomplir. Une attention particulière devra être portée au chiffrage des travaux et à leur planification.

Toujours lors du processus d'installation, certains aviculteurs ont estimé que les risques « externes » n'avaient pas été suffisamment pris en compte. Un travail sera à mener sur les

hypothèses à retenir tant au niveau économique que concernant les évolutions réglementaires.

Des aviculteurs ont également fait part de difficultés techniques ou sanitaires lors du démarrage de leur activité. Pour limiter ces risques, il faudrait prévoir de resserrer les liens avec le technicien d'élevage et de participer à des **formations** (groupes d'éleveurs par exemples). Même si cela semble difficile au démarrage de son élevage par manque de temps, les échanges permettent de progresser. La transmission « en douceur » est également à privilégier, lorsque cela est possible.

Pour améliorer la **rentabilité** des ateliers, il n'existe malheureusement pas de solution miracle... Les leviers se trouvent en interne des structures de production (aides à l'installation, la rénovation, garanties de mises en place ou de marge), mais également au niveau des pouvoirs publics.

L'équilibre vie professionnelle / vie privée semble être un point très positif à mettre en avant même si dans certains cas des leviers peuvent encore être actionnés pour l'améliorer. Une aide pourrait être la mise à jour d'un annuaire des prestataires. Un gros travail est par contre à mener autour du remplacement en aviculteur, car peu de salariés des équipes de remplacement connaissent l'aviculture.



5. Pour plus d'informations...

Elodie Dezat - 02 23 48 26 66

Les conseillers installation et transmission de votre département.

Sites utiles:

http://www.transmission-en-agriculture.com

http://www.repertoireinstallation.com/

http://www.jemelanceenagriculture.com

Merci aux éleveurs et aux conseillers qui ont pris le temps de répondre à nos enquêtes.

Cette synthèse a été réalisée avec la contribution financière du PRDA et du conseil régional de Bretagne .

6. Références bibliographiques

Agreste Bretagne, février 2010. La filière volailles de chair en 2008. DRAAF Bretagne, 2p.

Marie-Laurence GRANNEC, février 2012. Transmission des exploitations porcines en Bretagne. Rapport d'étude. Chambres d'agriculture de Bretagne, 12 pages.

Comment citer ce document ?

Elodie DEZAT, Octobre 2016. Installation et transmission en aviculture. Rapport d'étude. Chambres d'agriculture de Bretagne, 8 pages.

Mots-clés:

Aviculture, installation, transmission







